

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
3 décembre 2019	8	0	1	3	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 9 : Action de coopération internationale – Association Mil'Ecole

Le Comité Syndical,

VU la LOI n° 2005-95 du 9 février 2005,

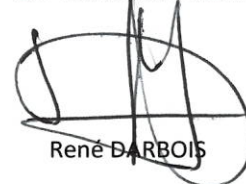
VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1-1,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de soutenir des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau potable,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** une aide de 1 280 € à l'association Mil'Ecole pour son projet de forage d'eau potable au village de Goéma au Burkina Faso.

Le Président du SERM



René DARBOIS